

# EDUCATION :

## NOTRE PRIVILÈGE ET NOTRE RESPONSABILITÉ

Joel Balam\*

Extrait du HÉRAUT DE LA SAINTETÉ (OCTOBRE-DECEMBRE 1984)

Quand je pense à l'éducation, je ne peux pas m'empêcher de penser à la science, la technologie et les beaux-arts, lesquels influent directement sur le développement des connaissances, des énergies et des aptitudes des êtres humains.

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, en son article 26, section 2, stipule: "L'éducation aura pour objet le plein développement de la personnalité humaine et la fortification du respect des droits humains et des libertés fondamentales..." Cela signifie que les progrès dans les domaines de la connaissance et de la technologie rendent nécessaires la coopération entre les peuples et la fortification de leurs tâches communes. Cet article de la Déclaration suggère aussi que nous ne devons pas nous montrer indifférents en face de quelques-unes des idées et des efforts généraux qui promettent d'améliorer la situation économique, sociale et morale de notre communauté, de notre pays et de notre monde.

Beaucoup de pensées nobles et d'entreprises excellentes n'ont pas pu arriver à développer pleinement nos potentialités à cause du manque de coopération entre les communautés. Et beaucoup d'autres ont été transformées en des oeuvres stériles par ceux qui sont ennemis du progrès.

L'apôtre Paul, s'efforçant de mettre en lumière les privilèges et les responsabilités du chrétien, dit: "Ne vous conformez pas au siècle présent, mais soyez transformés par le renouvellement de l'intelligence, afin que vous discerniez quelle est la volonté de Dieu, ce qui est bon, agréable et parfait" (Romains 12:2). À la lumière de ce verset, nous devons, en tant que chrétiens, considérer notre éducation—qu'elle soit formelle ou pratique—comme un exercice positif, non comme quelque chose qui nous fait vivre en conformité avec les circonstances de notre temps, mais comme quelque chose qui renouvelle notre compréhension, afin que nous puissions connaître et faire la volonté de Dieu.

Dans cette même lettre, Paul déclare: "Puisque nous avons des dons différents, selon la grâce qui nous a été accordée... que celui qui est appelé au ministère [service] s'attache à son ministère, que celui qui enseigne s'attache à son enseignement" (Romains 12:6-7). En tant que chrétiens, c'est pour nous un privilège de développer nos talents et de servir Dieu. Pour cela, nous devons nous préparer afin d'accomplir des tâches bien faites dans notre Eglise et dans notre communauté.

Nous pouvons avoir la certitude que Dieu nous bénira, même au milieu des conflits et des circonstances difficiles de cette vie. Nous accomplissons avec intérêt et abnégation notre responsabilité dans l'entraînement, dans l'enseignement et dans le service. Dieu nous récompensera dans cette vie et dans l'éternité.